



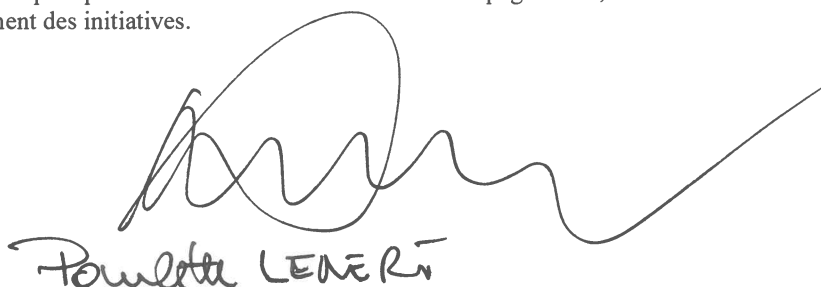
MOTION

La Chambre des Député-e-s,

- considérant que l'accès à un logement abordable constitue une condition essentielle de la cohésion sociale, de la stabilité économique et de l'attractivité du Luxembourg ;
- considérant que malgré les efforts engagés par les pouvoirs publics, la crise du logement continue de s'aggraver et affecte de manière croissante les ménages à revenu moyen et modeste ;
- considérant que pour répondre durablement à cette situation, il importe de diversifier les modes de production et de gestion du logement au-delà des seuls modèles public et privé ;
- considérant que le modèle des coopératives d'habitation, expérimenté avec succès dans plusieurs pays européens, permet de produire et de gérer du logement abordable sur la base de principes de non-spéculation, de gouvernance démocratique et de responsabilisation des habitants ;
- considérant que le *plan d'action national pour la prévention et la lutte contre la pauvreté* prévoit que le Gouvernement procédera à une analyse visant à déterminer si des adaptations juridiques s'avèrent nécessaires afin de promouvoir un modèle de coopératives d'habitation au Luxembourg ;
- constatant toutefois que le Luxembourg ne dispose ni d'une culture coopérative suffisamment implantée dans le domaine du logement, ni de structures d'appui ou d'expertise permettant d'en assurer l'émergence dans des conditions juridiques, techniques et financières sécurisées ;
- estimant dès lors qu'une action publique coordonnée d'accompagnement est nécessaire afin :
 - d'informer et de sensibiliser les citoyens, les communes et les acteurs économiques à ce modèle ;
 - de fournir un appui technique et juridique aux initiatives coopératives dans le logement ;
 - de mettre en relation les différents acteurs concernés (collectivités, banques, architectes, notaires, sociétés d'économie sociale, etc.) ;
 - d'assurer la capitalisation et la diffusion des connaissances issues des premiers projets pilotes ;

invite le gouvernement à :

- présenter, dans les meilleurs délais, une stratégie nationale visant à développer un véritable secteur du logement coopératif au Luxembourg, en concertation avec les communes, les acteurs du logement social, les organisations professionnelles et la société civile, et en tenant compte plus particulièrement des besoins en accompagnement, en structuration et en financement des initiatives.



Paulette LENERT